

ANN cote 7D 1.4

FG/LY-A-
TERRITOIRE DU NEGER
AFFAIRES POLITIQUES
& ADMINISTRATIVES



REPERTOIRE ALPHABETIQUE
DES
VILLAGES, TRIBUS & QUARTIERS
PAR CANTON OU GROUPEMENT

-ooooOeeee-

Mis à jour au 1er janvier 1954

CERCLE DE DOSSO (Suite)

-6-

5° Secteur de SAMBERA

ALFA KOARA
ALBORA KOARA
ALFA KOURA KOARA
AUGUSTE KOARA
BABA KOTIE
BANIKANE
BANIZOUMBSU DEY
BANIZOUMBOU MOUMOUNI
BANIGOROU
BANGAGA Peul
BANGAGA Rimabé
BIENI N' TEGUI
BOUMA
DOUBEL
FABANGOU
FAKARA BERI
* FONDAFOUYE
GABIKANE

GAZERE KOARA
GOLEKOY KOARA
GONGABANGOU
GOUNGOU
GORIBA
GUINDE GOLMA
HAMANI KOARA
HAMA AO
HEINIFADA
KATANGA
KAYAN KEINA
KOARATEGUI
KOBSTITANDA
KOASSI
KOFO
KOUNKOUROUTOU
KOULO
KOBJIBANTAN

KOUKADA
KOURGOUMA
LANE
MAIKADA
MAIKIDO KOARA
MIYARA KOARA
OUNA
SAMBERA ALPHA
SAMBERA TEGUI
SAMBERA ZENO
SANAFINA
SERKIN NOMA KOARA
TAKO KOARA
TIASSEY KOARA
TOMBO
TONDIBANGOU
YELLO KAINA
YELDE
ZAMTOURI BANGOU

6° Secteur de TESSA

ALASSINDEY
BADINGUI KOARA
BAMBOUBAY
BAOULA KOARA
DEYKOURTOU Ouest
DIOBODEY
DJIMBA MAROUNEY
FALLOUKI
GARGUEDEY
GANDAN KOARA
GABIROY DEY
GOROUKILYA
GOROU KITA
HAMANI KOARA
KOBADDEY

KOYBABA KOARA
MAMINDEY
MARAYA KOARA
MAYAKIDEY
MASSARAOUA
NOMA KOARA
SANDIDEY
SATA KOARA
SINADEY
TASIBANTANGARE
TESSA
TIM-TIM
TOMBO TESSA
TOUROBON
WENDANASSO

7° Secteur/.....

Afrique Occidentale Française.

(36)

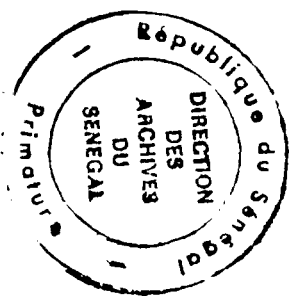
Haute-Volta et Niger.

Territoire Militaire du Niger.

N° 18.

14/11-07
768
Transmis par le H. S. N. sous
bordereau 5 Octobre 1907
276

Rapport
du L^e Colonel Cristofari, comman-
dant le Territoire, sur un projet de
réorganisation du Territoire militaire
du Niger.



Lettre au H. S. N. 12 Décembre 1907
762

chapitre I

- § 1. - Historique succinct des territoires militaires de l'Afrique occidentale.
- § 2. - Rôle du territoire militaire du Niger à la fondation & organisation correspondante à ce rôle.
- § 3. - Extension de notre influence & de notre occupation vers l'Est, le Nord & le Sud depuis le début de 1905 - Créations de postes qui en ont résulté.
- § 4. - Nécessité d'une nouvelle organisation du territoire répondant mieux aux besoins nouveaux.

chapitre II

Projet de déplacement du chef-lieu du Territoire.

chapitre III

Projet de modification de la répartition en région.

Projet d'organisation intérieure des Régions.

chapitre IV

- § 1. - Région de Tombouctou.
- § 2. - Région d'Ansongo.
- § 3. - Région de Niamey.
- § 4. - Région de Zinder.

chapitre V

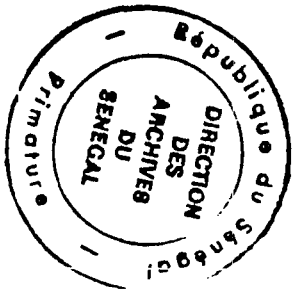
- § 1. - Jeu de l'organisation administrative projetée.
- § 2. - Adaptation de l'organisation militaire à l'organisation administrative projetée & utilisation des troupes.

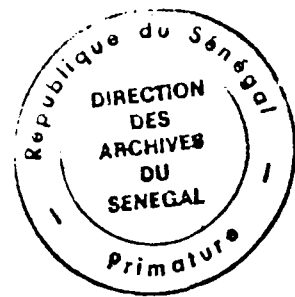
chapitre VI

Conclusion et projet d'arrêté.

chapitre VII
(Annexe.)

Éventualité du rattachement du Kanem à l'Afrique occidentale Française.





Chapitre I.

Paragraphe I.

Historique succinct des Territoires militaires de l'Afrique Occidentale.

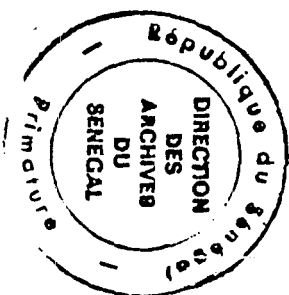
En 1899, peu après la prise de Sikasso et la dispersion des bandes de Samory, notre autorité parut assez affermie pour que pût être supprimée l'organisation provisoire du Soudan Français qui répondait aux nécessités de la première heure.

Le décret du 17 Octobre 1899 portant ²⁰⁰²¹¹ distri-
but ²⁰⁰²¹¹ tion du Soudan Français en fit deux parts: du Soudan F.

1^o Les pays où il paraissait que nous n'ayions plus à prévoir désormais de soulèvements étendus ni de résistance organisée, qui, passant sous le régime de l'administration civile, furent rattachés aux colonies côtières pour leur constituer un hinterland.

2^o Les pays où la pacification était à achever, restant sous le régime de l'Administration militaire, constituèrent les I^{er} & II^{es} Territoires militaires (Combouctou & Bobo-Dioulasso.)

Le décret du 20 Décembre 1900 compléta bientôt cette organisation en créant le III^e Territoire militaire



1
militaire (Linder) chargé de l'occupation des nouvelles régions orientales, déjà visitées antérieurement par Monteil (1892) et par Bazemajou (1898), et que les missions Jealland et Gourreau-Samy venaient de pénétrer (1899).

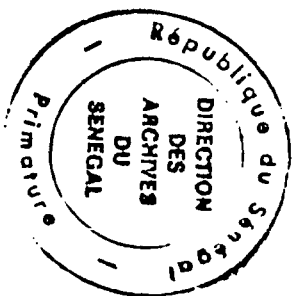
Le rôle des trois Territoires était bien net :

A) Dans le 1^{er} Territoire (Combouctou), mater les turbulentes tribus touaregs ; protéger les sédentaires contre elles et contre les razzias Marocains ; assurer la sécurité de la navigation sur le Niger et la liaison avec le 2^e Territoire (l'urgence d'activer la pénétration vers l'Est faisant pour le moment passer en second ordre la pénétration saharienne qui avait compté parmi les préoccupations de la région Nord de l'ancien Soudan.)

B) Dans le 2^e Territoire (Bobo-Dioulasso), qui ne comprenait que des sédentaires, poursuivre la pacification de détail et l'organisation administrative.

C) Dans le 3^e Territoire (Linder), occuper le pays ; organiser les sédentaires ; pacifier les nomades ; et pénétrer vers l'Est pour nous assurer la possession rapide de la zone de liaison avec la Colonie du Congo (Chari-Tchad).

Dans les quelques années qui suivirent leur
fondation

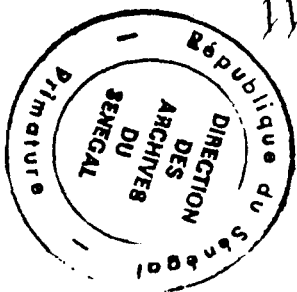


1
fondation, nos progrès dans les trois territoires furent constants et rapides.

Au 1^{er} Janvier 1903, l'on put déjà détacher la partie occidentale du 1^{er} territoire (Cercles de Sumpi, de Bandiagara, de Cuaigouhia, avec les résidences de Komboki, Kopti, Saraféré) pour la passer sous le régime de l'administration civile.

Deux ans plus tard, il parut que la mesure pouvait être étendue au II^e territoire tout entier, alors qu'elle ne pouvait être prévue comme prochaine pour le III^e territoire et ce qui restait du 1^{er}, étant donné le rôle spécial que leur assignait leur situation frontière et la surveillance militaire constante qu'exigeait leur peuplement partiel en nomades, l'on songea en conséquence, pour plus d'unité, de simplicité et d'économie, à réunir sous un même commandement ces deux dernières circonscriptions.

C'est alors qu'intervint le décret du 18 Octobre 1904 supprimant le II^e territoire qui passait sous le régime de l'administration civile et créant l'unique territoire militaire du Niger, constitué avec l'ancien III^e territoire et ce qui subsistait du premier.



atagajhe 9...

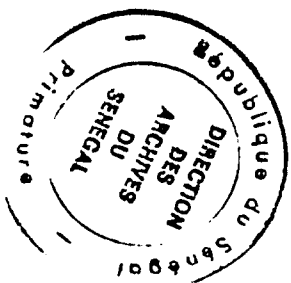
Paragraphe 2.

Rôle du Territoire militaire du Niger à sa fondation et organisation crée pour répondre à ce rôle.

Le rôle du Territoire militaire du Niger à sa fondation restait donc exactement celui qu'avaient eu à jouer les anciens 1^{er} & 11^e Territoires.

Il constituait une sorte de marche militaire de la colonie du Haut Sénégal et Niger ayant pour objet :
 1^o d'achever de soumettre & de maintenir dans l'ordre les nomades des confins Sahariens, 2^o d'opposer une barrière aux razzias Marocains, 3^o de créer & garder la route du Tchad en continuant à progresser vers l'est jusqu'à jonction avec les troupes du Kanem.

Toute l'action était donc pratiquement orientée vers l'est; si une jonction avait été opérée en 1908 à Timiamouin avec les troupes algériennes elle n'était qu'incidemment; les yeux de l'autorité Supérieure du côté du nord n'étaient alors qu'à l'échelle lointaine, l'objectif étant de tenir simplement le pays avec le moins de frais possible; l'on estimait que la concurrence des autres nations nous imposait



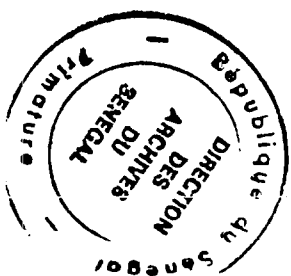
Handwritten notes in the left margin:
 ...
 ...
 ...
 ...

imposait avant tout de nous assurer une bande de possessions continue jusqu'au Tchad afin d'enclorre, si l'on peut s'exprimer ainsi, le Sahara; qu'il serait temps après de reprendre la pénétration que l'ancien Soudan avait esquissée du côté d'Araouan et de l'Adrar, que l'ancien III^e Territoire avait dû ajourner devant les nécessités du moment.

Le rôle restant le même, il était logique de partir de ce principe, inscrit dans les considérants du décret, "qu'il n'y avait pas lieu de changer la nature de l'organisation existante" et ce principe fut appliqué si strictement qu'il n'existe dans les archives aucune trace de propositions faites par les Commandants des anciens Territoires au sujet de l'organisation du nouveau.

L'on se borna à accoler ce qui restait du I^{er} Territoire au III^e et à donner autorité sur le tout au Commandant du III^e Territoire qui resta où il était, à Niamey.

Comme le jeu direct de cette autorité sur les neuf Commandants de cercle existants, eut été malaisé, vu l'énormité des distances & l'absence de communications télégraphiques, l'on créa un organe intermédiaire, le Commandant de Région, qui, indépendamment de son rôle de coordination entre les cercles

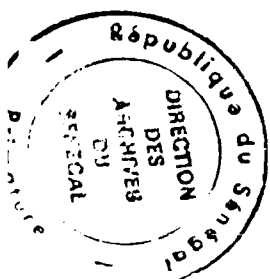


les cercles, eut en principe la gestion des nomades des confins; le découpage en Région se fit naturellement dans le sens de l'effort vers l'Est et d'une façon harmonique: les trois cercles occidentaux constituaient la région de Tombouctou, les trois cercles du Centre la région de Kianey, les trois cercles orientaux la région de Zinder.

Au moment où cette organisation simple a été réalisée elle était acceptable, étant donné surtout que nous étions depuis trop peu de temps dans le pays pour pouvoir faire mieux; et il y a d'autant moins lieu de critiquer les imperfections de détail qu'elle a permis d'atteindre le but du moment, car pendant les années 1905 & 1906 (en même temps que notre autorité sur les tribus touaregs — s'accroissait) l'occupation de la région de Zinder s'est affermie, notre pénétration vers l'Est s'est achevée jusqu'au Tchad, et la jonction effective a eu lieu avec les troupes du Kanem.

Paragraphe 3.

Extension de notre influence et de notre occupation vers l'Est, le Nord & le Sud depuis le début de 1905. Créations de poste.....



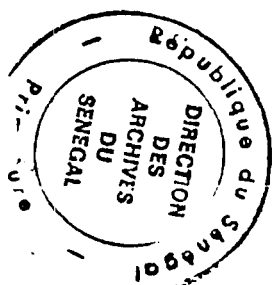
de poste qui en ont résulté.

Mais nos progrès ne se sont pas arrêtés là ; il est arrivé pendant la même période que les directions se sont élargies ; les nécessités de la coopération avec les troupes algériennes pour la pénétration du Sahara ainsi que les circonstances de la politique internationale ont fait que le territoire, restant boundé par l'ouest au Haut Sénégal & Niger, s'est développé dans toutes les autres directions.

VERS l'EST, il ne s'est plus agi seulement d'entretenir la liaison entre notre dernier poste et le Kanem, nous avons poussé notre occupation à trois cents et quelques kilomètres au delà de Gouré par la création de notre poste de A' Guigmi placé sur les rives même du Tchad.

VERS le Nord-Est, nous avons occupé l'oasis du Kaouar à plus de six cents kilomètres de Gouré et créé le poste de Bilma qui déjà voit plus loin encore et entame des relations avec le Tibesti.

VERS le Nord, nous avons créé le poste d'Agadez à plus de quatre cents kilomètres de Zinder, et nous avons à In-Azaoua, à Timiamouin, à Taoudénit pris contact réel avec les troupes Sahariennes ; tout le
pays



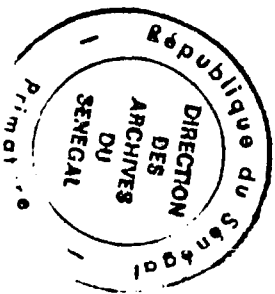
puis jusqu'à la frontière de l'Algérie est maintenant rattaché d'une façon effective sous notre influence et parcouru d'une façon habituelle par nos sections méharistes.

Vers le Sud enfin, une partie du Haut-Dahomey a été rattachée et nous y avons occupé le poste de Sary; une route de ravitaillement plus méridionale nous a été cédée par la colonie Anglaise voisine & nous avons créé sur elle le poste de Hatankary; enfin une mission internationale de délimitation aborne actuellement la longue bande de terrain allant du Niger au Tchad dont les autorités Britanniques de la Northern-Nigeria sont nous faire incessamment remise et que nous allons avoir à occuper en créant trois postes dans les parages de Birni-Koni, Diungass et Kabi-Bagara.

Paragraphe II.

Nécessité d'une nouvelle organisation du Territoire répondant mieux aux besoins nouveaux.

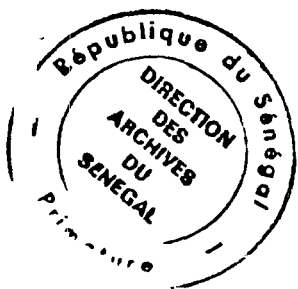
Le Territoire actuel n'est donc plus celui du début.....



début de 1900 et son organisation, faite alors en vue d'un but déterminé maintenant atteint (pénétration vers l'Est), ne répond plus à sa situation nouvelle non plus qu'au rôle nouveau qui en découle (action vers le Nord); il lui en faut une autre mieux adaptée.

Peut être les progrès territoriaux faits en même temps par la Colonie du Congo Français pourraient-ils faire songer à une solution commune qui serait la création d'un territoire militaire du Centre Africain comprenant tout le bassin du Tchad (c'est à dire prenant au territoire du Chari le Kanem et le lac, au territoire du Niger la région de Linder actuelle jusqu'à Kaboua) et ayant pour front Saharien tout le pays parcouru par les tribus de race Tébou (Kaouar, Tibesti, Borkou, etc).

Mais le présent rapport n'a pas à envisager de modifications des limites de l'Afrique Occidentale Française, il a seulement à chercher, en laissant au territoire militaire du Niger ses limites actuelles, à le réorganiser par deux moyens: 1° Déplacement du Chef-lieu du territoire, 2° Modification de la répartition en région.



Chapitre II.

Projet de déplacement du Chef-lieu du Territoire.

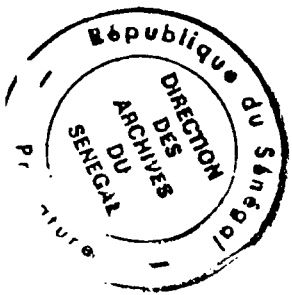
Ainsi qu'il a été dit dans le préambule du présent rapport, Niamey, Centre de l'ancien III^e Territoire, fut donné comme Chef-lieu au Territoire militaire du Niger à la fondation (1^{er} Janvier 1904.)

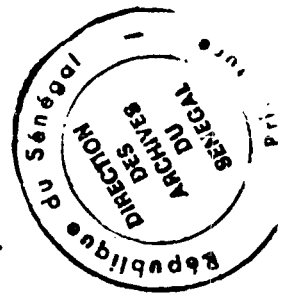
Cette solution offrait d'abord un certain avantage de simplification, le Commandant de l'ancien III^e Territoire qui prenait le commandement du Territoire militaire du Niger n'ayant pas à déplacer sa résidence.

De plus la situation de Niamey, vue sur la carte, se présentait d'une façon satisfaisante, à égale distance ou à peu près de Tombouctou et de Zinder, au point d'intersection de la voie fluviale de l'ouest, de la voie de ravitaillement de l'est, et de la voie de relègue du Dahomey.

Ces considérations sont les seules qui aient

— pu.....





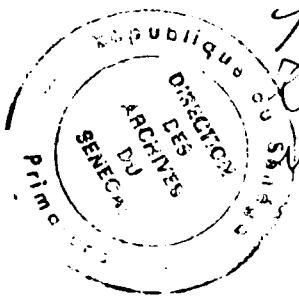
On a alors milité en faveur de l'adoption de l'armement
 pour chef-lieu du territoire militaire du Régiment,
 car le point en lui-même ne répond à rien autre
 (pas d'importance stratégique ou historique -
 pas de centre indigène important - absence
 presque complète de matériaux de
 construction dans un état rayon, - etc),
 fait tellement constaté qu'en 1968 il en avait
 même songé à lui substituer Zinder comme chef-
 lieu de l'ancien III^e Territoire.
 Au début de 1965 nous étions peu à même
 encore de juger si ces avantages géographiques
 étaient apparents ou réels, et comme d'habitude
 la presse exclusive orientation du moment para
 s'agit de trouver permets de songer à un centre
 plus occidental (Tombouctou ou autre) le choix
 fait à l'époque.
 Il faut bien reconnaître à l'époque que la
 position

position de Niamey n'offrait en réalité que des —
inconveniences pour l'action du Commandant du
Territoire:

Le fait d'être au débouché de la voie du
Dahomey n'a pas de signification puisque la voie
de liaison reste celle du Haut Sénégal et Niger. —

Le fait d'être au point de bifurcation de la
voie fluviale & de la voie de terre ne pourrait avoir
en tout état de cause qu'une importance relative —
(les magasins de transit n'ayant évidemment
aucun besoin du voisinage immédiat du
Commandant du Territoire,) mais de plus il
devient en l'espèce d'une importance nulle, les
transports fluviaux étant sur le point de s'arrêter,
au moins en partie, à Ansongo.

Le fait d'être à égale distance de Linder et
de Tombouctou se traduit en vrai par le fait d'être
également coupé de ces deux points (de Linder par
900 kilomètres de voie de terre sans —
télégraphe, de Tombouctou par tout le
bief des rapides, impraticable ou d'un
parcours extrêmement lent pendant une
partie de l'année); et le Commandant du
Territoire, sans être à même d'exercer son action
immédiate sur l'Est est tellement hors d'état de
l'exercer.....

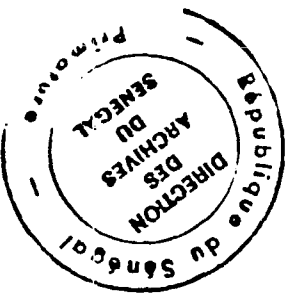


L'espérer normalement sur le Ouest que - tout logiquement et afin d'éviter d'interminables aller et retour de pièces ou de faits - la correspondance directe a dû s'établir pour tous les cas urgents entre Fomboutou et les autorités extérieures au Territoire, ceci au grand détriment du jeu régulier du Commandement.

Je me doute l'étendue du Territoire est telle que l'on ne peut songer à lui trouver un Chef-lieu qui soit à portée de tous ses points, mais cette difficulté se présente couramment aux Colonies & il semble que la seule solution à y apporter soit celle adoptée partout ailleurs:

Placer le Chef-lieu du côté de la base et au point terminus des transports à Yapeurs, de façon que sa liaison avec l'autorité extérieure soit facile autant que rapide et que tout mouvement de va & vient de la correspondance soit évité.

Or le point terminus de la navigation à Yapeurs sera bientôt Indongo et est actuellement Fomboutou; il semble se déduire tout naturellement de ce qui précède que le Chef-lieu du Territoire doit être transporté à Indongo & prioritairement à Fomboutou; de même que Dakar est à la base de l'Afrique Occidentale, que Kayes puis Bamako sont à

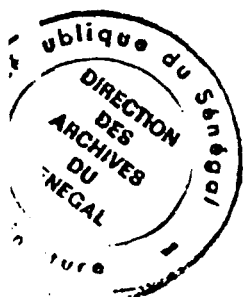


sont à la base du Haut, Sénégal & Niger, de même le Chef-lieu du Territoire militaire serait à la base.

Dès lors on arriverait à un jeu normal du Commandement, la région de Fombouctou, quand il lui faudrait prendre des instructions devant émaner de Kayes ou adresser des Comptes rendus devant y parvenir, n'aurait plus cette impression constante que, étant à proximité du centre du Gouvernement, le fait de passer par l'organe intermédiaire perdu à Thiamey à quelques mille kilomètres en arrière constitue une formalité illogique à négliger dans tous les cas importants ou urgents.

Si on avait la possibilité d'unifier tous les services intérieurs (Trésor, Intendance, Direction d'artillerie, etc) qui actuellement et par suite de la considération ci-dessus, sont tous divisés en deux sections distinctes et réciproquement indépendantes, l'une comprenant les régions actuelles de Linder et Thiamey et passant par l'intermédiaire du Commandant du Territoire, l'autre comprenant la région actuelle de Fombouctou & correspondant directement avec Kayes en échappant complètement au Commandant du Territoire.

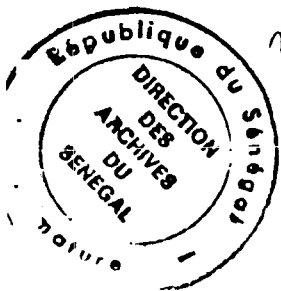
Si on ne.....



L'on ne verrait plus ces anomalies journalières de courtois de personnel qu'il faut que le Commandant du Territoire étant à Niamey répartisse dès Fombouctou, c'est à dire de loin et ayant d'avoir pu prendre contact avec les arrivants pour juger de la place convenant à chacun d'eux ; d'envois de matériel faits pour l'ensemble du Territoire et qui doivent être ouverts à Fombouctou pour que cette région y prélève sa part au passage et constitue les approvisionnements de réserve restant ainsi loin du Commandant du Territoire qui en dispose ; etc, etc.

Le Commandant du Territoire serait sans déplacement à portée pour conférer avec les représentants de l'autorité supérieure, venant fréquemment en tournée à Fombouctou et ne dépassant pas toujours ce point ; il pourrait prendre contact à l'arrivée avec les diverses missions venant dans le Territoire et que de Niamey il voit rarement, avec les chefs des maisons de commerce européennes qui le plus souvent ne s'éloignent pas de Fombouctou, etc.

Bien placé pour exercer effectivement son action supérieure sur les régions occidentales, il ne serait pas dans des conditions plus mauvaises que celles

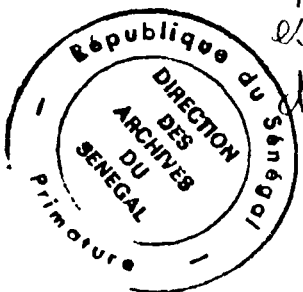


que celles actuelles pour exercer cette action sur les régions orientales; en effet, si l'on remarque qu'il est bien peu de questions importantes qui n'exigent référence au Lieutenant-Gouverneur, le temps nécessaire à la correspondance sera exactement le même que le commandant du Territoire soit à Niamey ou à Tombouctou, si la communication dans les deux sens entre lui et les régions orientales emploie en ce dernier cas le fil entre Niamey & Tombouctou.

En l'occurrence de circonstances exigeant la présence momentanée du Commandant du Territoire dans les régions orientales, il y serait rendu à peu près dans les mêmes conditions de temps, en empruntant alors la voie Ansongo-Agadez plus courte ou la voie Ansongo-Eahoua à peine plus longue que celles partant de Niamey.

Les Considérations qui précèdent s'appliquent également à Ansongo & à Tombouctou puisque le bief du fleuve, navigable en toutes saisons, qui joint ces deux points les met en relations extrêmement faciles non seulement avec l'emploi des bateaux à vapeur mais même dès maintenant,

& que



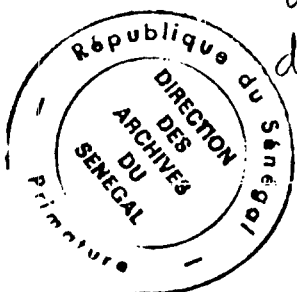
et que prochainement ils seront desservis au même titre par le fil.

Le choix entre ces deux points se déduit tout logiquement des particularités suivantes :

Comme centre définitif, Tombouctou aurait sur ansongo l'avantage d'être un grand centre indigène, mais il offre l'inconvénient d'être à 17 kilomètres du fleuve; ansongo doit lui être préférée, de même qu'il doit également être préféré à Gao, parcequ'il sera, ainsi qu'on l'a dit plus haut, le point terminus de la navigation à vapeur et le point de départ de la voie de pénétration ansongo-Ménaka, qu'il est voisin du débouché des routes de l'adrar et sur la route même des caravanes descendant vers le Sud (Gori, Mossi, etc.)

Comme centre provisoire, Tombouctou doit être adoptée momentanément au lieu d'ansongo parcequ'il faut attendre, avant de transporter le chef-lieu définitif à ce dernier point, que l'on y ait bâti & que la navigation à vapeur ainsi que le fil aient été poussés jusqu'à lui.

Il n'entre pas dans le cadre du présent rapport d'envisager les conditions matérielles d'installation du chef-lieu du territoire à ansongo; il suffit.....

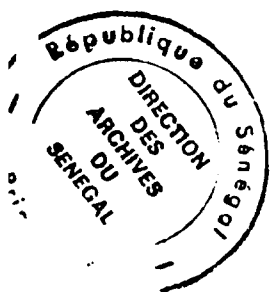


il suffit de dire que, sans pouvoir espérer trouver à ce point les ressources complètes en matériaux qui manquent partout dans le Territoire, il présente du moins pour des travaux les avantages suivants: pierre abondante sur place; ressources en main-d'œuvre, les environs étant bien peuplés; facilités de transport par bateaux à vapeur des matériaux à faire venir de l'extérieur.

Une fois le principe admis, il faudrait faire étudier par le Service des travaux du Territoire l'emplacement envisagé des dunes de Foudou (situé sur la rive gauche juste en face de l'île d'Ansongo) et dresser les plans et devis; C'est alors seulement que pourrait être déterminée l'importance du crédit nécessaire, qui se trouverait être relativement faible ou assez élevé suivant que l'autorité supérieure déciderait de se borner au genre d'installation extrêmement rudimentaire auquel a été réduit jusqu'à présent le Chef-lieu du Territoire, ou bien consentirait, comme il semble convenir, à des constructions plus durables.

Quant à l'installation provisoire à Tombouctou qui est envisagée comme immédiate et pourrait être réalisée dès réception de l'approbation, il est à

remarque.....



1

Remarque qu'elle n'entraînerait aucuns frais supplémentaires. Cette ville possède actuellement un certain nombre de bâtiments disponibles, tant dans les forts Bonnier et Hauguemy qu'à l'extérieur; ils suffiraient presque entièrement à l'installation momentanée & s'il était indispensable d'en construire un ou deux de plus ou de faire quelques locations, les dépenses ne dépasseraient pas celles qu'il faudrait engager à Hiamey pour entretenir & compléter les bâtiments actuels dans le cas où le Commandant du Territoire y resterait.

En conclusion des Considérations qui précèdent, le Commandant du Territoire a l'honneur de demander l'autorisation de faire immédiatement transporter à titre provisoire le Chef-lieu du Territoire à Tombouctou et de faire, également dès maintenant, étudier sur place l'installation définitive de ce chef-lieu à Ansongo pour que les devis puissent être approuvés et les travaux commencés à partir d'octobre 1908.

~~Commandant~~
~~non~~

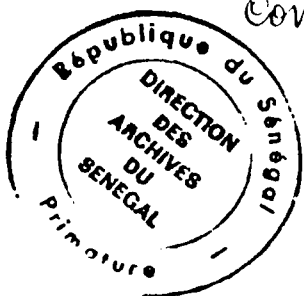
Chapitre III.

Projet de modification de la répartition en Régions.

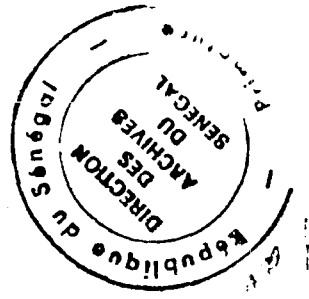
Nous avons vu que le territoire militaire du Niger, marches du Haut Sénégal et Niger, a eu de plus à sa fondation deux rôles spéciaux : pacification de la vallée du Niger, occupation et pénétration vers l'Est en jonction avec le territoire du Tchad, que ce double rôle qui nous a maintenus aux bords même du fleuve a été accompli et qu'il en a maintenant deux nouveaux : la police des Confins Sahariens et la pénétration vers le Focd en jonction avec l'Algérie.

En d'autres termes, après nous être en 1905 & 1906 prolongés de l'Ouest à l'Est (de Tombouctou au Tchad) et nous être affermis sur cette ligne, nous avons à exécuter un changement de front vers le nord et à prendre cette ligne comme base d'opérations sur le Sahara.

Or les régions, qui sont réellement l'unité
tactique.....



de la
part
pour
quel
d'U
aut
m
la m
qu'il
de
m
ce
ce
ma
Gide



chaque aussi bien qu'administrative du territoire
 dont orientées dans le sens de l'effort antérieur de
 l'ouest à l'est : il faut les orienter dans le sens de
 l'effort actuel du sud au Nord, leur donner à
 chacune une portion du pays sédentaire sur
 laquelle elles s'appuieront tout en l'administrant,
 à une portion du front saharien sur lequel elles
 progresseront.
 Les Régions actuelles, déjà très étendues à
 leur fondation, se sont agrandies des territoires
 rattachés (Mahanney, Terroirs Tigéria, etc.) et
 relevés de postes nouveaux, leur rôle devient plus
 complexe parce que pour les sédentaires la phase
 d'administration succède à celle de la pacification
 et que pour les nomades il devient de la direction
 au lieu d'un contact de voisinage : il faut leur
 donner une étendue limitée et une composition
 qui permette au Chef de Peuple commandant
 d'exercer une action directe et personnelle sur
 toutes leurs parties (Sémiologie nécessaire déjà
 admise jusqu'elles vient de faire passer
 de trois à quatre le nombre des Régions.)
 Et c'est en application des principes
 qui précèdent que nous allons examiner
 la nouvelle répartition en quatre Régions qui
 semble.....

1968
 1969
 1970
 1971
 1972
 1973
 1974
 1975
 1976
 1977
 1978
 1979
 1980
 1981
 1982
 1983
 1984
 1985
 1986
 1987
 1988
 1989
 1990
 1991
 1992
 1993
 1994
 1995
 1996
 1997
 1998
 1999
 2000
 2001
 2002
 2003
 2004
 2005
 2006
 2007
 2008
 2009
 2010
 2011
 2012
 2013
 2014
 2015
 2016
 2017
 2018
 2019
 2020
 2021
 2022
 2023
 2024
 2025

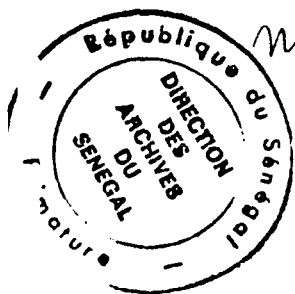
1
2^u
Semble convenir.

Il faut noter tout d'abord que le Territoire comprend deux contrées absolument distinctes l'une de l'autre : la contrée Nigérienne qui s'étend du Faguibine à Zahoua, la contrée du Tchad qui s'étend de Zahoua au lac ; le cercle de Zahoua, situé entre ces deux contrées est un pays de transition qui ne fait partie intégrante ni de l'une ni de l'autre, il se trouve plutôt orienté actuellement du côté de la seconde, nous ayons intérêt à le rapprocher de la première pour faire la soudure entre les deux parties du Territoire.

Contrée Nigérienne.

Si nous prenons maintenant successivement chacune des deux contrées, nous voyons que la contrée Nigérienne se divise logiquement en plusieurs sections distinctes.

1^o Du Faguibine au défilé de Tossaye, la Vallée du Niger a pour hinterland septentrional les zones désertiques qui s'étendent au Sud du Maroc et elle n'a que des relations indirectes avec nos oasis du Touat et du Tidikelt ; jadis
l'invasion.....

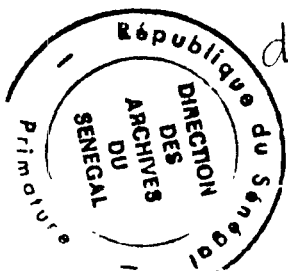


1
L'invasion Marocaine abordait le fleuve entre Tombouctou et Bamba, aujourd'hui encore les rezzous de Berabers, Houï Ménéa, Ould Djévic menacent sans cesse les pistes caravanières qui venues du Tafilet sur Taoudénit divergent ensuite sur Bamba, Tombouctou & le Faguibine.

L'objectif principal de la section Faguibine-Tosaye se trouve être ainsi la surveillance et la pénétration de l'hinterland Marocain qui pour être efficace devra s'étendre à l'ouest et exigera une action combinée avec la Mauritanie; elle peut avoir aussi pour objectif accessoire la liaison avec le Fouat qui ne constitue pas une action indépendante.

2° Du défilé de Tosaye à la Sirba, la vallée du Niger a pour hinterland septentrional l'Adrar et les zones désertiques qui s'étendent vers le Fidikelt; jadis c'est aux environs de Gao qu'ont abouti les diverses migrations parties du Sud algérien & c'est dans cette section que peuvent être tentés avec le plus de facilité les premiers essais de liaison continue entre l'Afrique occidentale et l'Algérie.

L'objectif de la section Tosaye-Sirba est donc exclusif et aussi précis qu'important: Adrar & Fidikelt.....



et Tidikelt.

5° De la Sirba à la Mekrou, la vallée du Niger n'a pas d'hinterland septentrional Saharien Spécial, ce qui s'explique tout naturellement par ce fait que le Niger y descend à quatre ou cinq degrés de latitude plus au Sud que dans les précédentes sections.

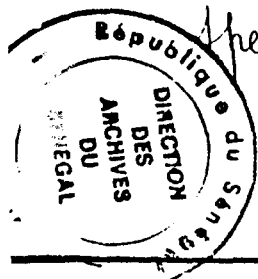
L'objectif Saharien qui revient à la section Sirba-Mekrou est donc un objectif non de pénétration à grande envergure mais de pénétration limitée à la surveillance des routes caravanières du Nord allant de l'une à l'autre des deux contrées du territoire (route Ménaka-Agadez, Ménaka-Fahoua, etc)

Cet objectif est sensiblement le même que pour le pays de transition de Fahoua, située entre les deux contrées.

Contrée du Tchad.

La Contrée du Tchad, absolument distincte nous le répétons de la contrée Nigérienne, peut également laisser discerner deux sections.

La section Zinder-Agadez-Souké qui est plus spécialement le pays Fouareg et a pour principal hinterland.....



hinterland septentrional les zones désertiques allant vers le Hoggar (deuxième voie de pénétration sur le Faidikelt) et pour objectif ascension des zones désertiques allant vers Fougout, Gabès & la Tripolitaine.

La section H' Guigni - Bilma qui est exclusive-ment le pays Jebou et a pour hinterland septentrional les zones désertiques allant vers Fougout, Gabès & la Tripolitaine.

Mais il importe au plus haut point de remarquer que cette deuxième section n'est qu'un tronçon arbitraire de la vraie section naturelle à Guigni-Bilma - Kanem (qui englobe le Tibesti et le Bornou).

Si le Kanem était à l'Afrique occidentale, rien ne serait plus logique que de distinguer nettement les deux sections en reconnaissant pour objectif à la première les zones désertiques traversées par les routes allant du Damerghon (ainsi que de Kano et de Sokoto) au Faidikelt, à Fougout, à Gabès et à la Tripolitaine, à la seconde les zones désertiques traversées par les routes allant du lac Tchad (Kanem, Bornou, etc) à Fougout, à Gabès et à la Tripolitaine.

Mais le Kanem étant au Tchad, le fragment de section H' Guigni - Bilma n'est qu'un tronçon

incapable.....



incompatible d'action propre parce que sa base sédentaire (même accrue de la vallée de la Koundoulougou a rattachée) est trop dépourvue de ressources et que, même en lui adjoignant l'ovis pauvre de Goussé (malgré la culture absolument nette de 329 kilomètres inhabités et désertiques qui la séparent de St. Guignie) sa situation resterait telle.

La base indispensable à la section tronquée Ni' Guignie - Bilma n'étant pas le Kamem ne peut être que Zinder, et comme nous venons de constater que son objectif propre est en même temps un objectif accessoire de la première section, nous sommes amenés tout logiquement à conclure que la Centre du Tchad dans ses limites actuelles ne peut former qu'une seule section, la section Zinder - Agades - Goussé - Ni' Guignie - Bilma, qui a bien unité d'objectif.

De cet aperçu d'ensemble il résulte que le territoire est divisé naturellement en quatre sections distinctes, homogènes, ayant chacune leur objectif propre et qui ne peuvent être dissociées arbitrairement.

Nous allons voir que pour remédier aux

défectuosités

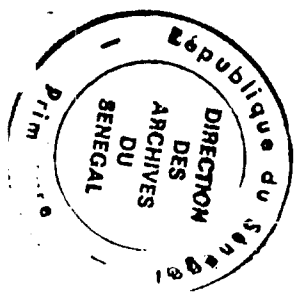


défectuosités de la répartition actuelle en régions nous serons logiquement conduits à envisager de nouvelles régions qui se trouvent cadrer entièrement avec ces divisions naturelles.

à l'Est, la région de Findex comprenant les cercles de Fahoua, Findex, Agadez, Gouré & Bilma est trop vaste pour qu'un chef de Bataillon puisse la diriger effectivement, il faut l'alléger en lui enlevant une portion soit à l'est, soit à l'ouest. Du côté de l'est l'on ne pourrait que lui enlever Gouré et Bilma (solution qui a été essayée par la création de la région provisoire de Bilma) et nous venons de voir pour quels motifs il faut y renoncer; force est donc de faire le retranchement du côté de l'ouest en lui enlevant le cercle de Fahoua et nous avons vu que ce détachement ne présente pas d'inconvénients.

Des lors, la nouvelle région de Findex proposée, englobant les cercles de Findex, Gouré, Agadez et Bilma, comprendrait exactement la contrée du Tchad, c'est à dire formerait un tout homogène à objectif bien déterminé.

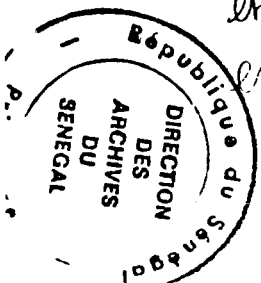
à l'ouest, la région actuelle de Fombouctou comprend à la fois les deux premières sections que nous



nous avons déterminées dans la Contrée Nigérienne (celle Faguibine - Foye & celle Foye - Sirba avec leurs hinterlands différents et leurs objectifs distincts), elle dépasse les moyens d'action d'un seul Commandant de région et (comme le chef de Bataillon Mazillier l'a constaté lui-même) tout ce qui est à l'est de Foye lui échappe complètement; il faut donc détacher cette dernière partie.

Dès lors la nouvelle région de Tombouctou proposée, englobant avec les annexes de Goundam et Raz-el-Ma les Cercles de Tombouctou et de Baouba (diminué du secteur de Bourem), comprendrait exactement la première section naturelle de la Contrée Nigérienne, c'est à dire formerait elle aussi un tout homogène à objectif bien déterminé et la tâche ne serait plus disproportionnée pour le Commandant de région sans cesser (surtout avec les multiples exigences de direction d'une ville aussi importante que Tombouctou) de requérir l'emploi complet de son temps et de ses facultés.

Au Centre, la région actuelle de Niamey comprenant les Cercles de Dori, Douzou, Djerna et Say forme un ensemble hétérogène puisque elle englobe à la fois, d'une part les Cercles de Dori & de Douzou.....

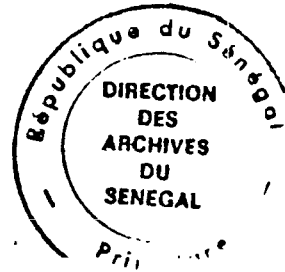


de Doungou qui nous l'ayons vu constituer par leur orientation commerciale et leurs relations un tout avec Gao, d'autre part la Section Sirba - Mekerou qui est bien distincte; augmentée récemment de territoires du Haut Dahomey & de la Northern Nigeria, elle est à la fois trop peuplée et trop disparate pour permettre à son Chef autre chose qu'une action diffuse et mal aisée; elle n'a pas de front Saharien.

Il est possible de parler aux deux premiers de ces inconvénients en lui enlevant Doori et Doungou qui, rapprochés enfin de Gao comme ils l'étaient du temps de l'ancien III^e Territoire formeraient avec lui la nouvelle région d'Ansongo (avec cente au même point que le Chef-Lieu du Territoire); celle-ci, dès lors, comprendrait exactement la deuxième section de la Contrée Nigérienne (Cotage - Sirba) dont l'histoire est si importante & l'objectif précis (Adrar, Fédikelt, jonction permanente avec l'Algérie) réclame impérieusement l'action d'un officier supérieur auquel serait ainsi donné un champ d'activité assez vaste pour l'occuper tout entier.

Enfin la nouvelle région de Niamey se trouverait par suite formée des territoires

actuels

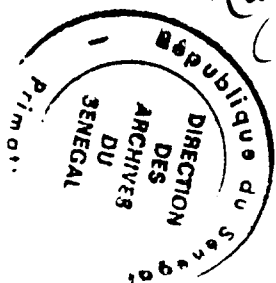


actuels des cercles du Djenna et de Say, plus du Cercle de Tahoua qui la pourvoirait du front Saharien manquant à l'ancienne, elle engloberait ainsi la troisième section de la Contrée Nigérienne (Sirba - Mekrou) et le pays de transition entre les deux Contrées Nigérienne et du Tchad (Tahoua) qui nous l'avons vu a objectif commun avec elle: pénétration Saharienne à émergence se limitant à la surveillance des routes caravanières du Nord joignant les deux contrées (routes Ménaka - agadez, Ménaka - Tahoua, etc).

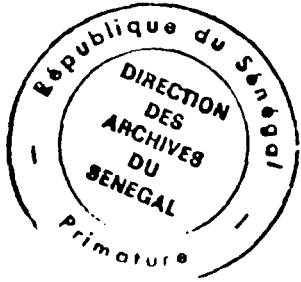
En partant du rôle qui incombe au Territoire & de ses divisions naturelles nous arrivons donc, par un enchaînement de considérations rationnelles ne laissant rien à l'arbitraire, à proposer la nouvelle répartition en régions qui se résume comme suit:

Contrée Nigérienne.	Région de Tombouctou	Territoires actuels des annexes de Kas-el-Ma et Goundam, des Cercles de Tombouctou & Bamba (moins le secteur de Bouroum.)
	Région d'Ausongo	Territoires actuels des Cercles de Kas, (plus le secteur de Bouroum), Dori & Doungou.
	Région de Niamey	Territoires actuels des cercles du Djenna, de Say & de Tahoua.

Contrée du ...



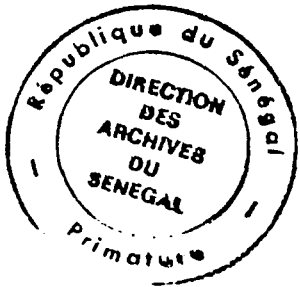
Contrée
du
Tchad. { Région de Zinder. } Territoires actuels des Cercles
de Zinder, Agadez, Gouré &
Milma.



Chapitre IV.

Projet d'organisation intérieure des Régions.

Il y a lieu maintenant de passer successivement en revue chacune des Régions proposées pour étudier l'organisation intérieure en Cercles et Secteurs qui paraît convenir.



Paragraphe 1. Région de Tombouctou.

Le centre de la région resterait naturellement à Tombouctou; l'importance de la ville européenne (Commerce) et indigène, qui exige la présence d'une autorité Supérieure appuyant celle du Commandant du Cercle, dispense de toute argumentation à l'égard de ce choix. Il y a seulement lieu de remarquer qu'il satisfait aux conditions que nous avons posées au début comme devant être réalisées aussi bien par le Chef-lieu du Cercle

que par

1
que par les Chefs lieux de Région (se trouver du côté de la base) et ceci aussi bien quand le Commandant du Territoire sera à Ansongo que quand il sera à Tombouctou puisque comme nous l'avons vu le trajet Tombouctou - Ansongo par le fleuve et avec la navigation à vapeur est pratiquement négligeable.

L'annexe de Raz el Ma garderait ses limites actuelles; composée presque uniquement de nomades, elle relèverait directement du Commandant de Région, auquel aux termes de l'arrêté Constitutif du Territoire incombe la direction des non Sédentaires des Confins et c'est par elle qu'il exercerait son action sur les tribus de l'Ouest.

Il peut exercer directement cette action sur les tribus du Nord mais en ce qui concerne celles de la Boucle (à l'égard desquelles elle doit être très suivie), il lui faut un délégué permanent qui réside parmi les nomades et se déplace en même temps qu'eux suivant qu'ils viennent au bord du fleuve aux basses eaux ou qu'ils se retirent du côté de Sareyamou quand les mares sont pleines; cet emploi serait tenu par un Lieutenant deuxième adjoit



adjoint du Commandant de Région qui prendrait l'appellation de Commandant de l'annexe ambulante du Gourma ; il est bien entendu que l'on ne peut fixer de limites territoriales invariables à cette annexe du Gourma, le Commandant de région devant rester libre selon les circonstances et pour des questions déterminées de déléguer soit au Commandant de l'annexe, soit à l'un des Commandants de cercle ses pouvoirs à l'égard de telle ou telle tribu.

L'annexe actuelle de Goundam garderait également ses limites, mais, composée presque exclusivement de Sédentaires, en relations constantes avec Tombouctou, commandée le plus souvent par un adjudant, elle semble devoir logiquement dépendre du Commandant du cercle et prendrait dès lors l'appellation de Secteur de Goundam.

Le Cercle de Tombouctou n'a pas à subir d'autres modifications que le rattachement du Secteur de Goundam ; il reste entendu que dans sa circonscription le Commandant du Cercle ne s'occuperait que des Sédentaires ou des Semi-nomades proches que le Commandant de région lui confierait par délégation ; cette tâche.....



tâche ajoutée à celle si absorbante de l'administration de la ville même, et aux attributions judiciaires n'est pas disproportionnée mais ne peut être augmentée.

Le Cercle de Namba est actuellement trop grand pour une action effective; tant que notre autorité est restée assez vague la chose ne présentait pas de gros inconvénients, maintenant que la récente tournée de police de la Boucle (1907) permet d'accentuer cette autorité, il aura plus de facilité de le faire si on l'allège du Secteur de Bourem (Kountas) qui lui crée du côté des Oulminden (à cause des dissensions entre les deux tribus) et du côté de l'Adrar (pénétration) une source de préoccupations auxquelles il n'est pas à même de satisfaire.

En résumé les Territoires composant la région projetée de Tombouctou (c'est à dire compris à peu près exactement entre le Haut Sénégal et Niger, la Mauritanie, la frontière algérienne, et la chaîne de collines Adrar - Foyaye - Kombokori) et qui constituent exactement la première section naturelle de la contrée Nigérienne, se répartiraient comme suit:

Annexes



Annexes de Kaz el Ma et du Gourma.
Cercle de Tombouctou avec le secteur de
Foundam.
Cercle de Bamba.

Paragraphe 2. Région d'Ansongo.

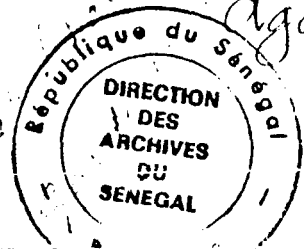
Le Centre de la région serait à Ansongo, au même point que le chef-lieu du Territoire, particularité qui assure d'une façon aussi complète que possible la condition posée pour les centres de Région d'être du côté de la liaison avec l'autorité supérieure; ce qui est dit ci-après des avantages de ce point dispense d'ailleurs d'autres arguments pour motiver son choix.

Le Cercle de Gao, conservant ses limites actuelles de tous les autres côtés s'augmenterait à l'ouest du secteur de Bourcem; nous venons de voir que le détachement de ce secteur allégerait grandement le cercle de Bamba, son adjonction au cercle de Gao avantagerait de plus.....



de plus ce dernier cercle dans une proportion
 considérable en lui donnant avec les deux
 bords du Telemsi la zone d'accès la plus
 fréquentée vers l'Adrar son objectif, en mettant
 sous son autorité les Kountas dont les fractions
 les plus septentrionales peuplent un versant de
 ce massif, en lui donnant pour sa section
 méhariste et ses nomadisations les ressources et
 l'aide de cette tribu riche en chameaux et
 connaissant admirablement le pays; il faut
 ajouter que le seul moyen de prévenir des
 dissensions continuelles entre les deux tribus
 ataviquement ennemies, Kountas & Oulminden,
 est de les réunir sous la même main.

Le Chef-lieu du Cercle de Gao serait
 transporté à ansongo, qui donnerait son nom
 au Cercle; le petit avantage que peut présenter
 le caractère historique du premier de ces points
 est en effet de beaucoup primé par les considérations
 suivantes relatives au second: centre du Cercle, de
 la région et du territoire au même point -
 situation au point terminus de la navigation
 à vapeur et au début des rapides; à l'intersection
 des routes de l'Adrar, de Dori, de Ménaka -
 Agadez, de Ménaka - Zahoua, etc; sensiblement
au milieu.....



au milieu du parcours du fleuve englobé dans la région; à distances à peu près égales des deux postes fluviaux voisins (Bourem & Tillabéry); à proximité d'un pays peuplé et riche en cultures vivrières; etc.

Le cercle de Tillabéry n'aurait à subir aucune modification de limites; ces deux dernières années l'on s'est attaché à constituer rationnellement ce cercle en lui enlevant le Diamaré qui était hors de la portée de son Commandant; en lui ajoutant l'Andiourou, puis le Canton des Kourteys & le district des Atafanes qui figurent parmi ses dépendances naturelles; enfin en déplaçant son centre; il forme maintenant une circonscription homogène et maniable.

Le Cercle de Dori ne subirait d'autre modification que le détachement du Torodi, Canton qui lui échappe par son éloignement aussi bien que par la large bande inhabitée qui le sépare du centre; qui est d'ailleurs situé sur la rive droite de la Sirba c'est à dire appartient bien nettement à la troisième section de la contrée Nigérienne; qui est enfin tout à fait à portée de Thiamey d'où

pour.....



pour l'administrer.

En résumé les territoires formant la région projetée d'Ansongo (c'est à dire compris à peu près exactement entre la chaîne de collines Kombori - Tosaye - Adrar, l'Algérie, la limite orientale des terrains de parcours des Touliminden de Fikroun, la Sirba, et le Haut Sénégal et Nigec) et qui constituent effectivement la deuxième section naturelle de la contrée Nigérienne, se répartiraient comme suit:

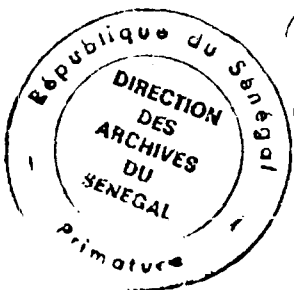
Cercle d'Ansongo, avec le Secteur de Bourzem.

Cercle de Tillabéry.

Cercle de Dori.

Paragraphe 5. Région de Niamey.

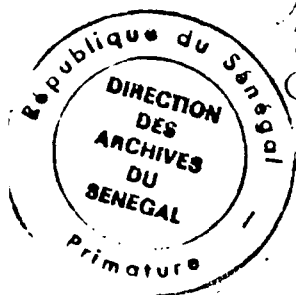
Le Centre de la région resterait à Niamey en vue de profiter de l'installation actuelle; ce point, avec la nouvelle Constitution de la région, remplirait la condition d'être du côté de la liaison avec l'autorité Supérieure et, mauvais.....



1
mauvais pour un Chef-lieu de Territoire, —
Satisferait bien aux nécessités d'un Centre de
Région : liaison facile avec les chefs-lieux de
Cercle, intersection des routes fluviales et de terre
de la région, des voies commerciales, etc, etc. —

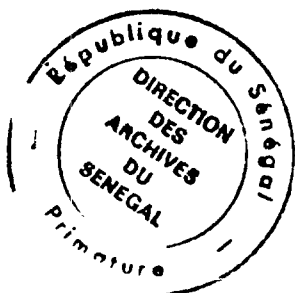
Le Cercle du Djerma fait jusqu'ici de
morceaux hétéroclites devenus beaucoup trop
nombreux pour un seul commandant, serait
constitué rationnellement en lui donnant des
territoires sur les deux rives, ce qui nous est
possible depuis le rattachement d'une partie
du Haut Dahomey. Il garderait son secteur
de Sandiré (diminué des cantons de
Matankary et de Mayakikouira) et
comprendrait : le district de Niamey, les Cantons
de Karma, du Djermaganda, du Diamaré,
du Forodi (détaché du Cercle de Dori) et
enfin les territoires de l'ancien cercle de Say
qui serait supprimé.

Ce Cercle de Say (diminué du Canton
de Ni Botou qui appartient logique-
ment au Cercle du Fada N' Gourma et
doit lui être rattaché) serait en effet trop
petit pour former même un secteur dont le
centre serait d'ailleurs trop rapproché de
Niamey.....



(50 kilomètres) aussi bien à portée pour administrer le pays; il ne peut d'autre part être partagé parcequ'il constitue un unique commandement indigène. La fusion entre les anciennes populations et les nouvelles serait facilitée en faisant dépendre directement de Niamey ces territoires nouvellement rattachés sans leur attribuer un poste administratif spécial et celui de Say (point dont l'importance diminue de jour en jour) pourrait d'autant mieux être supprimé sans inconvénient que le fleuve en aval de Niamey serait, comme nous allons le voir, tenu par un nouveau poste mieux en situation.

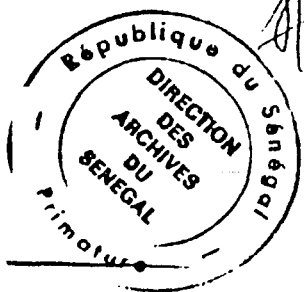
Un cercle nouveau, le Cercle de Dosso, serait formé des autres parties de l'ancien cercle du Djenna; le Cercle de Dosso comprendrait ainsi le district de Dosso (y compris le canton de Mayakikouira) avec tous les territoires de la Northern Nigeria rattachés à la région de Niamey (y compris le canton de Matankary) et aurait un secteur dont le centre serait établi vers Boumba (point sur le fleuve appelé ainsi à remplir pour la surveillance de la navigation le rôle de Say désaffecté) & qui engloberait le district de Boumba, le Dendi, le Fogha.....



le Fogha et le Canton de Nairo.

Ce serait allonger inutilement le présent rapport que d'entrer dans toutes les minutieuses considérations de détail qui conduisent logiquement à proposer cette organisation intérieure du Cercle de Dosso, et à éliminer plusieurs autres solutions qui pourraient paraître acceptables à première vue; il suffit de mentionner ici que Dosso (qui est un ancien chef-lieu de Cercle et a encore les bâtiments nécessaires à une installation de ce genre) prend une importance nouvelle du fait du rattachement des territoires de la Northern Nigeria, qu'il est bien placé pour y mettre le chef-lieu de Cercle qu'il nous est indispensable d'avoir près de la frontière anglaise du Sokoto depuis Matankary jusqu'à la pointe de Gaya trop négligée jusqu'ici, que Nouramba est un nœud de routes commerciales importantes et le point de passage des caravanes qui viennent s'approvisionner aux Salines du Fogha, etc, etc.

Le Cercle de Fakhoua ne subirait d'autres modifications que celles imposées par le rattachement des territoires anglais de la Northern Nigeria, dans lesquels nous allons être amenés.....



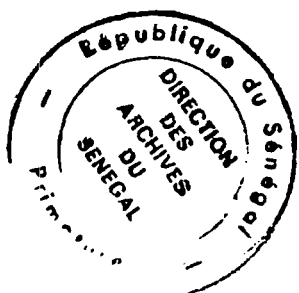
amenés à créer le poste tout indiqué de Birni-Koni, déjà approuvé en principe; Ces territoires dont il y a lieu de s'occuper de près présentent assez d'homogénéité pour constituer un Secteur de Birni-Koni qui avec celui de Guidambado constituerait le deuxième Secteur du cercle de Fatick.

En résumé les territoires formant la Région projetée de Niamey (c'est à dire compris à peu près exactement entre la limite orientale des terrains de parcours des Oulminden de Fihroun, la limite septentrionale des terrains de parcours des Oulminden d'Imaguel, la limite orientale des terrains de parcours des Kel Griens, la Northern Nigéria, le Wadomey, et les Cercles civils du Haut Sénégal & Niger) et qui constituent exactement la troisième section naturelle de la Contrée Nigérienne ainsi que le pays de transition ayant même objectif, se répartiraient comme suit:

Cercle du Djermma, avec le Secteur de Sandiè.

Cercle de Dosso, avec le Secteur de Boumba.

Cercle de Fatick, avec les Secteurs de Guidambado & de Birni-Koni.

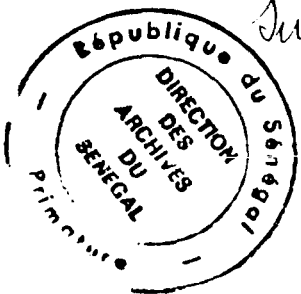


Saragaphe ---

Paragraphe II. Région de Zinder.

Le Chef lieu de la région resterait à Zinder, non seulement en vue de profiter de l'installation déjà existante mais parce que ce centre indigène et commercial est la capitale naturelle de la contrée du Tchad; Sa situation répond à la condition générale posée pour les chefs lieux de région d'être du côté de la liaison avec l'autorité supérieure.

Le Cercle de Zinder, depuis l'occupation du Fagama et de l'Azbin était manifestement trop étendu pour l'action d'un seul commandant. La création récente du Cercle d'Agadez qui l'a déchargé de ces deux provinces l'a considérablement allégé; de plus on lui donnerait un adjoint supplémentaire (Lieutenant) auquel serait spécialement confiée l'administration ambulante du Damergou (forme qui couvrent ce canton dépourvu de postes depuis la suppression de Djadjidouna); de la sorte on pourrait adjoindre au cercle de Zinder tous les territoires de la Northern Nigeria rattachés qui se trouvent au Sud du Demagherim. L'importance de ces territoires



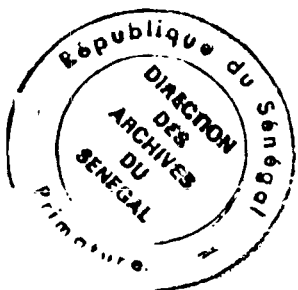
territoires exige la création d'un poste dans les environs de Diingass & leur homogénéité permet de les constituer en un seul secteur qui prendrait le nom de secteur de Diingass. Le nouveau Cercle de Zinder serait ainsi formé du Démaghérin et du Damergnon avec deux autres secteurs, celui de Tessaoua & celui de Diingass.

Le Cercle d'Agadez garderait sans changement les territoires qui lui ont été attribués dès sa fondation : Azbin et Tégama.

Le Cercle actuel de Gouré est à réorganiser entièrement. Gouré n'est qu'un centre indigène infime et l'importance relativement beaucoup supérieure des groupements de la vallée de la Komadougou qui vont nous être remis auraient pu faire incliner vers le transfert du chef-lieu de cercle au poste à créer aux environs de Kabi-Bagara dans les territoires de la Northern Nigéria rattachés, mais l'occupation rendue permanente de K' Guigni et l'importance prépondérante prise par ce point, qui devient base de ravitaillement de Bilma, sont des raisons péremptoires pour y placer le Commandant du Cercle.

Le nouveau Cercle de K' Guigni

Comprendrait.....

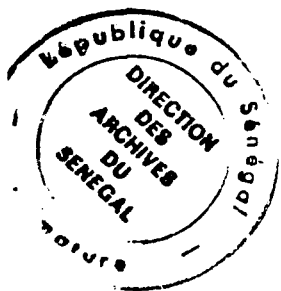


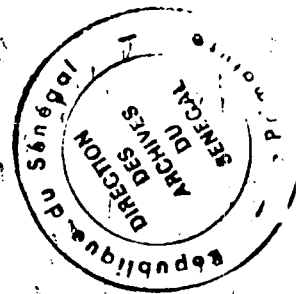
1

Comprendrait ainsi le district de K' Guigni, avec le secteur de Gouré et le secteur de Kabi-Bagara, formé des territoires de la Northern Stigéria rattachés (vallée de la Komadougou).

Et on peut remarquer que ce cercle présente la particularité d'avoir une bande désertique de plus de 300 kilomètres entre K' Guigni et Gouré, mais il y a lieu de remarquer en même temps que cette bande désertique est actuellement traversée par la route de ravitaillement; il faut donc qu'elle soit bien surveillée à l'égard des groupes Zebous qui la parcourent ou la traversent et le moyen d'assurer cette surveillance c'est non pas de la partager entre deux cercles (ce qui nuirait à l'unité d'action) mais de la placer tout entière dans la main du même Commandant de Cercle en la gardant (comme elle le serait dans l'organisation proposée) aux deux extrémités par deux postes de ce cercle (K' Guigni & Gouré) vers son centre par le troisième poste de ce cercle (Kabi-Bagara placé un peu plus au Sud de son tracé.)

Le Cercle de Ndiara ne peut avoir d'autres attributions territoriales que celles qu'il a reçues à la fondation: les oasis du Kaouac; mais il faut





En résumé, les territoires formant la
région projetée de Zinder (c'est à dire
compris à peu près exactement entre la
limite orientale du terrain de parcours
des Kol Giers, la limite occidentale
des terrains de parcours des Agbiers,
l'Algérie, la Tripolitaine, le territoire du
Soudan - Tchad et la *Terre des Nigériens*)
et qui constituaient auparavant la course non
Mogabenne du territoire militaire du Niger, se
retrouvaient...

fait remarquer que la faible importance de ces
vrais (soit habitants dans celle de Zinder,
quelques centaines d'habitants à peine dans
celles de *Farshi* et *Agade*), au même temps
que les particularités administratives qui les
distinguent (conservation d'impôts, etc) ne
permettent pas de considérer cette circonscription
comme constituant réellement un cercle, non
qui lui a été donné jusqu'ici parce que c'est un
certain qui lui la commande; c'est en réalité
un fait uniquement technique, n'importe pas
son objectif propre, mais qu'il convient de
différencier des cercles réguliers par l'appellation
spéciale de *circle - amara* de Zinder.

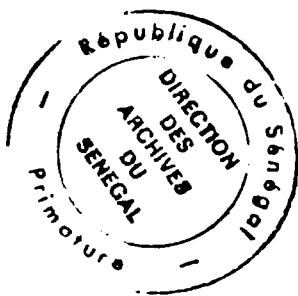
1
Il participeraient comme suit:

Cercle de Zinder, avec les secteurs de Fessaona & Diingass.

Cercle d'Agadez.

Cercle de K'Goumi, avec les secteurs de Gouré & Kabi-Bagaza.

Cercle annexe de Bilma.



Chapitre V.

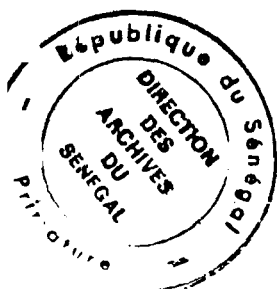
Paragraphe 1.

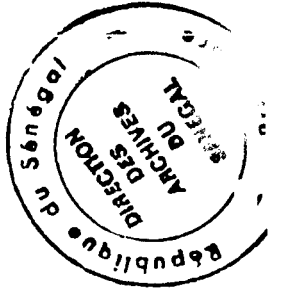
Jeu de l'organisation administrative projetée.

Le projet d'organisation qui vient d'être exposé paraît répondre aux nécessités administratives et permettre un jeu régulier du commandement.

Le Commandant du Territoire de son centre de Tombouctou puis Ansongo serait en liaison facile et rapide avec les trois Commandants des régions nigériennes & se trouverait à même (en évitant de restreindre les initiatives mais en les dirigeant) d'exercer d'une façon effective son influence sur la marche générale de leurs affaires, sans qu'aucune des trois circonscriptions soit susceptible d'avoir (comme cela peut arriver avec l'organisation actuelle) l'impression d'une autorité lointaine constituant un échelon superfluetatoire.

A l'égard de la région de Zinder les conditions de liaison resteraient sensiblement ce qu'elles.....





qu'elles sont maintenant, mais la création
prochaine de la ligne télégraphique donnera bientôt
des facilités nouvelles et en tous les cas le
Commandant du Territoire devrait dès maintenant
à même d'exercer sur elle une orientation
générale en lui faisant comme il convient une
note d'initiative plus grande qu'aux autres
régions.

Sur l'ensemble enfin, le Commandant du
Territoire aurait les moyens d'exercer le rôle qui
lui incombe en tant que Commandant Militaire,
direction politique supérieure, impulsion générale,
tracé générale & gestion budgétaire.
Ce rôle, en dehors du contrôle d'ensemble
indispensable sur toutes les branches du service,

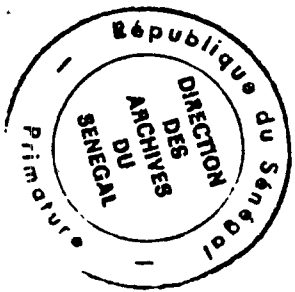
d'exercerait surtout par l'indication de directives
générales et par l'attribution à chaque commandant
d'une Région d'un objectif bien défini, en lui
faisant toute latitude au sujet des dispositions
d'application de ces directives ou de poursuite de
cet objectif, parce que ces dispositions doivent varier
selon les régions afin d'être exactement adaptées
aux particularités du pays; il s'exercerait aussi
par la généralisation des vues & la coordination
des efforts, action d'autant plus indispensable
que...

1

que les Commandants de circonscription (précisément parce qu'ils se passionnent pour la portion de pays à eux confiée) sont enclins à lui concevoir dans l'ensemble une place prépondérante qu'elle n'a pas toujours, notion fautive qui peut changer l'aspect des questions.

Les Commandants de Région auraient en main un tout homogène, correspondant aux divisions naturelles du pays, pourvu d'un objectif propre; chacun d'eux, en plus de la direction supérieure de l'organisation, de l'administration et du développement économique des pays sédentaires formant la base de sa circonscription, aurait à s'appuyer sur cette base pour progresser dans l'hinterland septentrional à elle attribué, poursuivre l'objectif spécial à cette partie du front saharien, diriger les nomades des confins qui relèvent directement de lui, & assurer la police en même temps que l'étude des zones désertiques par les nomadisations de ses méharistes.

Les quatre Commandants de Région auraient ainsi une tâche suffisante pour les occuper tout entier, certes, mais non disproportionnée.....

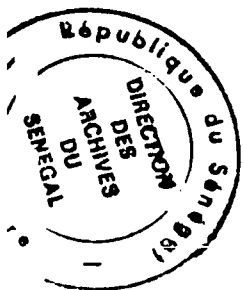


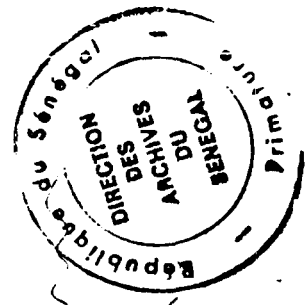
disproportionnée, et seraient à même, sous l'impulsion générale du Commandant du Territoire, d'apporter à l'ensemble l'appoint de leur activité & de leur initiative propres; chacun d'eux, du centre prévu pour lui, serait bien placé pour sa part spéciale d'action.

Le Commandant de la région de Tombouctou serait dans la ville même où se rencontrent toutes les tribus Maures ou Touaregs sur lesquelles il aurait à s'appuyer pour la surveillance et la pénétration de l'hinterland Marocain, la jonction avec ^{le Sahel et} la Mauritanie et éventuellement la liaison avec le Fouat.

Le Commandant de la région d'Ansongo, placé entre les deux grandes confédérations des Houantas d'Ibaniadi et des Dulminden de Fihroun, pourrait, en évitant les conflits entre elles, utiliser les services de l'une et de l'autre pour la pénétration de l'Adrar et la liaison avec le Tidikelt.

Le Commandant de la région de Niamey, au bord même du fleuve ou il a à attirer le commerce de l'intérieur serait bien à même d'exercer son action sur les sédentaires plus développés que dans les trois autres régions, et en même

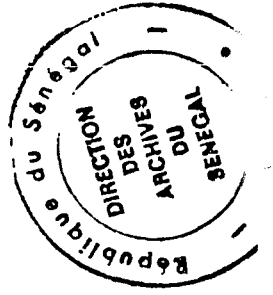




Les Commandants de Cercle, enfin, et les Commandants de Secteur, avaient, sous la direction de leur commandant de région et en plus de leurs attributions administratives et judiciaires...

même temps d'assurer (en utilisant les méharistes de Tabora) la surveillance et le repairement des gens sahariens traversés par les routes septentrionales de jonction (Ménaka - Agadey, Ménaka-Tabora, etc.)

Le Commandant de la région de Kintou (liant le fil au Commandant du Territoire), de son chef - lieu de Kintou, capitale naturelle et grenier de toutes les ressources de la contrée ainsi que maud de toutes les routes commerciales, avait en main tous les moyens d'action pour, au Sud, organiser les tentatives rattachées de la Mission Ménaka; à l'Est garder le contact avec le Kamem; au Nord - Est faire passer en cas d'ordre du côté du Tibesti; et enfin au Nord (par les cercles ou cercle-annexe d'Agadey et Ghatma) assurer la surveillance des gens sahariens s'étendant vers le Hoggar & la Tripolitaine, faire la liaison avec le Tibesti et Tougourt ou Gabès.



... appelle
à ce résultat, le commandant du Centre
Parmi les mesures de nature à contribuer
à ce résultat, les officiers.

naturellement dans leurs aptitudes acquises
n'arrive pas à vivre au rôle actif et leur
sans comptabilité militaires des (SPT)
que la surcharge de travail de Bureau (repositif)
la mesure du profit de la partie matérielle pour
le rôle; il serait profitable d'alléger dans toute
circonscription n'ont resté pas moins encore
ravage, la tâche des commandants de
l'organisation projetée donne au jeu de chaque
Quelle que soient les commodes que

100
200
300
400
500
600
700
800
900
1000

judiciaires ordinaires, une date hypothétique
d'initiative dans la poursuite de l'objectif proposé
de leur circonscription; car, dans entre les
dans une démonstration de détail qui
allongerait considérablement le présent rapport
il y a lieu de mentionner que la répartition en
ces projets a été conçue par la même
méthode de déduction logique que la répartition
en régions et en vue d'attribuer à chaque
cerce ou secteur une part précise & distincte
dans la tâche générale de la région.

la bienveillante attention de l'autorité
 Supérieure sur la possibilité, vu les particularités
 qu'il présente, d'abstraire le Territoire de
 certains régimes généraux pour lesquels il n'est
 pas encore mis (Régime judiciaire, etc), de
 simplifier ou d'espacer beaucoup les pièces et
 rapports périodiques (la plupart des Cercles
 militaires n'étant pas dans les mêmes conditions
 que les Cercles civils puisqu'ils ont entre eux et le
 Lieutenant - Gouverneur les échelons Région et
 Territoire, & que leur développement administratif
 encore rudimentaire rend beaucoup de ces
 pièces vides ou peu intéressantes), etc.

dont l'existence
 est mal connue
 et dont on ne
 sait rien du tout
 les services qu'ils
 rendent sont
 incalculables
 leur organisation
 est très intéressante
 et d'actualité

Paragraphe 2.

Adaptation de l'organisation
 militaire à l'organisation admi-
 nistrative projetée & utilisation des
 troupes.

L'organisation administrative dont le
 projet a été exposé pourrait avoir un jeu
régulier



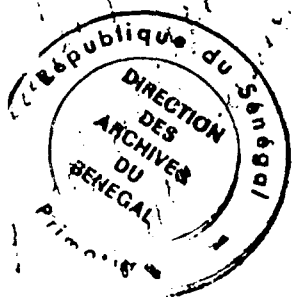
1

régulière avec l'organisation militaire actuelle en deux bataillons formant corps, l'un celui de Fombouctou occupant les régions de Fombouctou et d'Ansongo, l'autre celui de Zinder occupant les régions de Niamey et de Zinder.

Mais il est à remarquer que cette organisation militaire ne permet pas de satisfaire au résultat qui serait sa raison d'être : les troupes de chacune des Régions formant un bataillon sous les ordres du Chef de Bataillon commandant la Région.

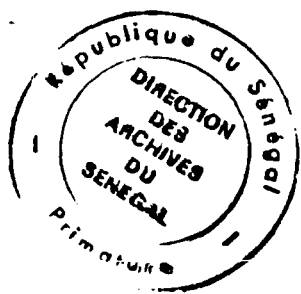
Ce résultat pourrait au contraire être atteint si l'autorité supérieure adoptait le projet d'organisation militaire que le Commandant du Territoire lui a soumis en Mai 1907 et qui conclue au groupement des compagnies du Territoire en un régiment commandé par un Lieutenant-Colonel et dont la portion Centrale serait à Ansongo près du Commandant du Territoire.

Il n'entre pas dans le cadre du présent rapport d'entrer à nouveau dans le détail des avantages techniques que paraît présenter cette organisation en régiment (diminution ou tout au moins égalité de dépenses de personnel.....)



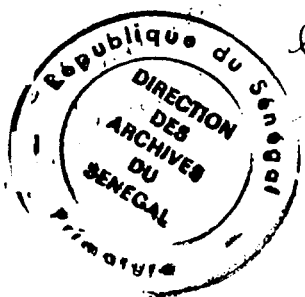
personnel - portion centrale du Corps et ses
magasins du côté de la base, d'ou
simplification des transports, plus grande
facilité pour les surveiller, etc - commodité
d'entretien des sections mécanistes, les
masses communes pouvant établir des
compensations entre les sections des pays
privés de ressources et les autres plus
favorisés - facultés plus grandes d'utiliser
chaque officier aux troupes en tel ou tel
point du territoire selon ses facultés - etc,
etc), mais il y a lieu de dire un mot des deux
principales facilités qu'elle donnerait au jeu de
l'action administrative.

L'une des premières conditions de progrès
du territoire, sinon la première, c'est la Continuité
de directives et d'action; Cette condition ne peut
être satisfaite avec des changements complets de
Commandement se produisant tous les 20 ou 30
mois, et seule l'organisation en un régiment
permettrait de la réaliser en donnant le Lt Colonel
Commandant le régiment comme Second au
Colonel ou Lt Colonel plus ancien Commandant le
territoire, en faisant de ce Second son collaborateur
de chaque instant, alternant avec lui pour les
tournées.....



tournées ainsi que pour des congés assez fréquents en France permettant à l'un et à l'autre des séjours réitérés, désigné tout naturellement pour lui succéder à la tête du Territoire en faisant à son tour le nouveau Commandant de Régiment.

Une autre Condition de progrès et de bonne marche des affaires est la Centralisation de chaque service en une seule main; or, comme l'on a eu occasion de le dire déjà au début du présent rapport les Services actuels Intendance, Trésor, Service médical, etc, n'ont pas d'unité et la dualité des Sous-Intendances ou des Caisses du Trésor ne peut être évitée avec deux bataillons formant corps à cause des exigences de la surveillance administrative ou des opérations financières de chacune des deux portions centrales. Mais avec l'organisation en régiment, il suffirait d'avoir à Ansongo près de l'unique portion centrale un Préposé du Trésor et un Sous-Intendant qui pourraient alors être Chef du Service du Trésor et Chef du Service de l'Intendance pour le Territoire, comme le Médecin-major de 1^{re} classe du régiment, également à Ansongo pourrait être Chef du Service de Santé du Territoire, etc; le Commandant du Territoire.....

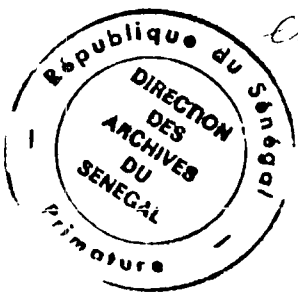


du territoire ayant ainsi près de lui tous les chefs de Service pourrait exercer en réalité le contrôle qui lui incombe sur chacun d'eux dans le service général et assurer la concordance des vues.

Quelle que soit l'organisation militaire adoptée le mode d'utilisation des troupes régulières et des forces de police ou auxiliaires est nettement tracé puisqu'il découle d'un principe unique : la coopération à la poursuite des objectifs en vue desquels est conçu le projet d'organisation administrative.

Les détachements de tirailleurs non montés (suppléés où cela est possible par des gardes cercles à pied) formeraient la garnison de sûreté des postes, l'effectif des reconnaissances en pays de sédentaires et les réserves de choc constituées au chef-lieu du territoire ainsi qu'au chef-lieu de chaque région (réserves dont chacune serait munie pour le service d'exploration d'un peloton de 20 gardes à cheval organisé militairement et dont la constitution est en cours.) —

Des détachements de police intérieure des Cercles.....



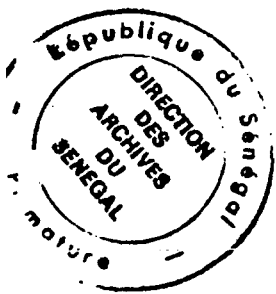
1

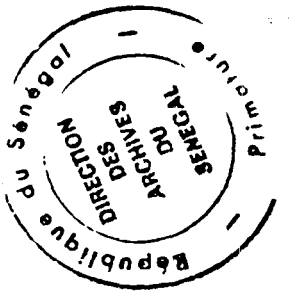
Cercles prélevés en cas de besoin sur les garnisons d'occupation et formés de tirailleurs montés occasionnellement à chameau, ou de gardes-cercles montés occasionnellement à cheval (les uns et les autres par le moyen d'animaux entretenus à cet effet au compte du service local); assureraient la surveillance des lisières Sahariennes par des tournées ou reconnaissances à émergence limitée, en utilisant l'aide d'auxiliaires momentanément armés.

Les Sections méharistes régulières, enfin, (dont certaines pourraient être pourvues de mitrailleuses qui doubleraient leur valeur tactique) seraient chargées de la nomadisation à grande émergence, de la police des Confins, de la pénétration Saharienne et de la liaison avec l'Algérie.

En rapprochant le projet d'organisation administrative exposé par le présent rapport et le projet de répartition des troupes qui a été récemment approuvé, l'on voit que (avec peut être une ou deux minimales modifications de détail) chacune des quatre régions projetées aurait un contingent proportionné à

Des



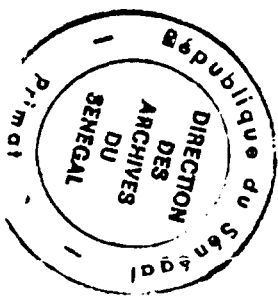


Des lettres de chacune des trois catégories de troupes (cette que des effectifs indigènes) totaux qu'il ne devrait venir d'aucun des trois, certes, mais qui fourniraient comme toute autre, abstraction faite de l'insuffisance numérique maintenue et assignée des cadres européens officiers et sous-officiers dont le remplacement sans chaque unité serait très grandement motivé par la multiplicité des détachements et la nécessité d'accroître la valeur de la troupe au son rôle actif.)

Les trois régions nigériennes auraient chacune leur section mécanique et la région de Fatick en aurait deux; de même que pour cette dernière il a paru à juste raison opportuniste de créer en zone désertique les postes d'Agadey et de Dikina pour donner aux sections des points d'appui voisins de leur sphère d'action, de même dans les trois régions nigériennes il serait logique de nous écarter du fleuve ou nous ne sommes plus retenus et de créer en zone désertique un poste dans l'Agadey, un poste vers l'Adrar et un poste vers Arassan pour les donner...

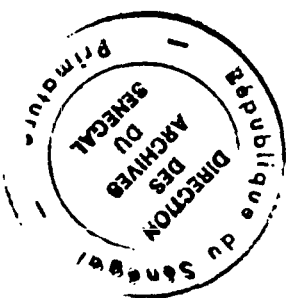
donner comme points d'appui aux sections
méharistes actuelles de Fakhoua, Gao & Tombouctou
qui y transporteraient leur Centre.

Ces créations de poste (qui pourraient se
faire ultérieurement sans rien changer à
l'organisation administrative proposée et
en donnant seulement lieu peut-être à
la fondation d'annexes ou de secteurs
supplémentaires) auraient l'avantage général
de donner des tendances plus sahariennes à ces
trois dernières sections en les mettant dans les
mêmes conditions que celles de l'est qui, ne
trouvant pas dans leurs postes en zone désertique
les mêmes attraits que dans un poste en pays
sédentaire, adoptent d'une façon plus franche &
courante la rude vie de nomadisation ; elles
assureraient la conservation des chameaux qui
vivent mal près du Siger ou sous une latitude
trop basse ; elles diminueraient le trajet d'aller
et retour en pays connu, lors de chaque recon-
naissance vers le Nord ; elles auraient de plus
chacune leur utilité précise & distincte : le poste
d'Araouan pour la protection de l'Azalay et
la police des rezzous Marocains - le poste de
l'adjar pour la pénétration du massif et la
liaison avec le Tidikelt - le poste de l'azaoua
pour.....



pour la protection des courtois libres suivant les routes Ansongo-Agadez ou Agadez-Fahoua. et pour le rôle de réserve générale à l'égard des quatre autres sections méharistes qui incomberait à la section de la région de Niamey car, occupant le centre de leur ligne elle pourrait non seulement renforcer directement à l'occasion celles d'Agadez ou de l'Adrar, mais encore remplacer en cas de besoin celle d'Agadez rendue disponible ainsi pour aller renforcer Bilma, ou celle de l'Adrar rendue disponible ainsi pour aller renforcer Araouan.

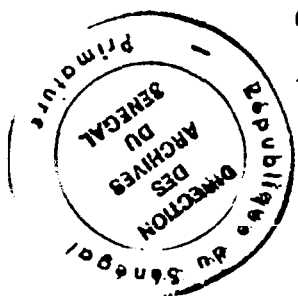
Le Territoire aurait alors en pays désertique & sans lacune une ligne de postes / points d'appui des sections méharistes : Araouan, Adrar, Uzaoua, Agadez, Bilma; pendant que d'une part les détachements montés de police intérieure assureraient la police au Sud de cette ligne ainsi que les escortes entre elle et les pays sédentaires, que d'autre part les troupes non montées assureraient la garde de ces pays sédentaires formant la base générale, les sections méharistes, délivrées de toutes préoccupations sur leurs derrières, exerceraient leur action au Nord de la ligne, chacune sur son objectif propre.....



propre.

Cette action qui comporterait avec les troupes Algériennes des jonctions non plus fortuites et inopinées mais raisonnées et prévues chacune en vue d'un but déterminé, qui comporterait également entre chacune de nos sections des jonctions profitables à tous les points de vue, comprendrait de plus pour les sections extrêmes de Bilma et d'Araouan (secondée plus au Sud par le détachement monté de police intérieure de Raz-el-Ma) des jonctions avec la section montée du Kanem et avec les sections montées de la zone Mauritanienne du Haut Sénégal & Niger.

L'action septentrionale du Territoire sur le front Saharien à lui dévolu n'a pas en effet à être une action isolée, mais bien une action combinée avec celle des autres formations administratives qui touchent à la lisière du Sahara; une entente et une coopération constantes sont du plus haut intérêt au point de vue du service de renseignements, de l'action contre les rezzous venant de l'extérieur, de l'impression sur les nomades, etc; il importerait que les zones d'influence fussent départagées une fois pour toutes entre le Territoire militaire du Niger et le Territoire....



Territoire du Tchad à l'est, la région Mauritanienne à l'ouest, pour qu'aucune lacune n'existe sur le front méridional de pénétration du désert et pour que toutes les sections méharistes Sud-africaines marchent en liaison étroite à la rencontre des unités méharistes algériennes.

Il semble que ce soit en comprenant ainsi leur organisation et leur utilisation que les troupes du Territoire militaire du Niger pourraient donner leur part maxima de rendement dans l'œuvre d'ensemble qui a pour but de faire du Sahara non plus une barrière mais une liaison entre nos possessions de l'Afrique du Nord et de l'Afrique du Sud-ouest ou du Centre.



Chapitre VI.

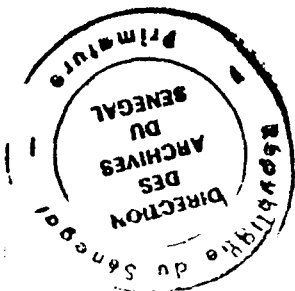
Conclusion & Projet d'arrêté.

De toutes les données qui précèdent, il semble résulter que nos progrès en Afrique occidentale permettent & exigent un nouveau pas dans la voie du perfectionnement administratif du Territoire militaire, que la série logique des arrêtés qui ont à chaque moment permis l'adaptation de l'organisation aux besoins doit comporter un nouveau.

Le projet qui a étudié le présent rapport procède du rôle actuel du Territoire & y satisfait tout en se calquant sur les divisions naturelles du pays; il permet au Commandant du Territoire une action effective sur l'ensemble, il donne à chaque échelon une tâche & une initiative proportionnées à ses moyens; il ne comporte pas d'augmentation du nombre des Régions ou Cercles actuels et son application est possible sans dépenses supplémentaires avec le personnel prévu au projet de budget 1908 (le Commandant Mourret plus ancien prenant la région de Linder ou celle d'Ansongo, et le Commandant Bétrix celle de deux restant disponible).

C'est avec une pleine confiance dans le rendement de l'organisation projetée que le Commandant du Territoire a l'honneur de proposer à l'approbation de l'autorité supérieure le plan d'arrêté ci-après qui la résume:

1° Le Territoire militaire du Fijee, sans changement de ses limites actuelles est réorganisé comme suit:



2°. Son Chef-lieu est transporté à Ansongo et provisoirement à Tombouctou.

3°. Il Comporte les subdivisions ci-après :

1° Région de Tombouctou, Centre à Tombouctou, comprenant
Les annexes de Kay el Ma & du Gourma.
Le Cercle de Tombouctou, avec le Secteur de Soundani.
Le Cercle de Bamba.

2° Région d'Ansongo, Centre à Ansongo, comprenant
Le Cercle d'Ansongo, avec le Secteur de Bourm (détaché du Cercle de Bamba)
Le Cercle de Tillabéry
Le Cercle de Dori

3° Région de Niamey, Centre à Niamey, comprenant
Le Cercle du Djermâ, (formé du district de Niamey, des cantons de Niamey, du Djermâganda, du Niamey, du Torodi (détaché du Cercle de Dori) & du Cercle de Say supprimé.)
Le Cercle de Dosso, (formé du Canton de Mayakulwara, du District de Arso et des Territoires de la Northern Nigeria attachés y compris Matankari) avec le Secteur de Doumba (formé du Vendi, du Egha & du Canton de Fairo.)
Le Cercle de Tahoua, avec le Secteur de Guidambou et le Secteur de Birni-Koni (formé des Territoires de la Northern Nigeria attachés au Cercle de Tahoua.)

4° Région de Zinder, Centre à Zinder, comprenant
Le Cercle de Zinder, (formé du Demagherim et du Damsirghou) avec les Secteurs de Essouva et de Dingass (formé des Territoires de la Northern Nigeria attachés au Cercle.)
Le Cercle d'Agadez, (formé de l'Agbin et du Eghama.)
Le Cercle de Aïguini, (formé du district de Aïguini) avec les Secteurs de Bouré (formé du district de Bouré) et de Kabi-Nagaya (formé des Territoires de la Northern Nigeria attachés au Cercle de Bouré qui est supprimé.)
Le Cercle-annexe de Bilma, (formé du Haoua.)

Niamey, le 8 Août 1901.
Le Lt. Colonel C^t le Territoire.



Bahire' VII (annexe)

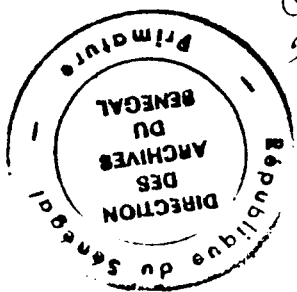
Éventualité du rattachement du Kanem à l'Afrique Occidentale.

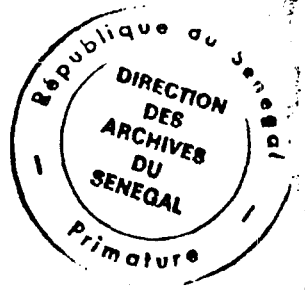
Le présent rapport étant terminé, le Commandant du Territoire a été informé par télégramme du Lieutenant-Gouverneur du Haut-Sénégal et Niger que l'éventualité du rattachement du Kanem à l'Afrique Occidentale Française n'était pas impossible dans un avenir plus ou moins éloigné.

L'étude qui a été faite au cours du rapport des divisions naturelles du Territoire, et de laquelle on a fait découler le projet d'organisation proposé, permet de déduire immédiatement les modifications qu'entraînerait ce rattachement.

Pour l'organisation projetée de la contrée Nigérienne (Régions de Tombouctou, d'Ansongo et de Niamey) il n'amènerait aucun changement.

Pour la contrée du Tchad, au contraire, les conditions se trouveraient profondément modifiées :
"N'Guigmi et Bilma, a-t-on dit, ne peuvent
constituer





constituer une région (même avec Sere) par ce
 le pays sénégalaise serait trop dépourvu de ressources
 et que la base manquerait; cette base à donner à
 Diourou & Diama ce serait logiquement le
 Kameur, à défaut ce ne peut être que Sinder. "
 Et le Kameur étant rattaché à l'Afrique occidentale la
 solution évidente qui s'imposerait serait de répartir la
 contrée du Tchad en deux régions:
 L'une, la Région Touareg, ayant son centre
 à Sinder, comprenant le cercle d'Agadez et le cercle de
 Sinder (auquel on pourrait alors ajouter le
 cercle de Gouré qu'il a Sinder l'ensemble
 sur son étendue en deux cercles distincts pour
 l'un garderait Sinder pour centre et tout
 l'autre aurait son chef-lieu à Terakoua)
 L'autre, la Région Tellou, ayant son centre à
 Diourou, comprenant le cercle - annexe de Diama, le
 cercle de Diourou avec son secteur de Kabi-Dagana,
 et le Kameur (formant probablement un cercle
 après avoir fait partie de ses territoires au
 cercle de Diourou, front qui ne peut être
 précisé le Kameur ne nous étant pas
 suffisamment connu.)
 Et ce qui a été dit au cours de l'étude de la
 contrée du Tchad & de ses sections naturelles, états
 qui a...

Qui a envisagé ^{l'incubation} l'implémentation de ces deux régions Kouara & Tébou, il ressort immédiatement qu'elles formeraient l'une et l'autre un tout homogène à objectifs précis et constituerait la répartition la mieux adaptée aux besoins comme aux particularités du pays.

Le rattachement du Karem à l'Afrique Occidentale est donc logique et à souhaiter, il nous donnerait de grandes facilités d'organisation de la centrie du Tchad, mais, et c'est là une considération fondamentale sur laquelle il faut insister, cette augmentation territoriale dans diminution correspondante ne permettrait pas l'unité du territoire militaire de l'Afrique Occidentale.

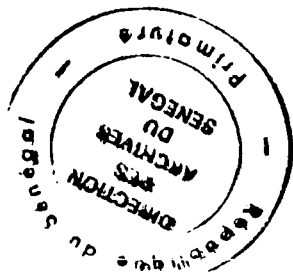
En effet, nous avons vu que dans le Karem et avec l'organisation projetée, le Commandant du territoire, d'Andong (ou il devrait à cet égard ^{devenue} certainement dans les mêmes conditions qu'à ^{devenue} Mamy) peut exercer son action sur la région de Zinder, mais déjà en faisant au commandant de celle-ci une initiative plus développée qu'avec l'organisation des régions de la Centre Nigérienne. Chez le Karem, ce n'est pas à une région mais...

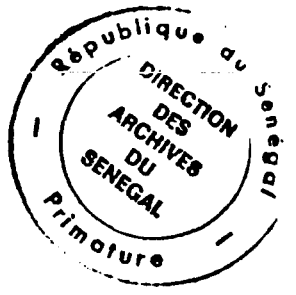
mais à deux qu'il faudrait laisser cette initiative plus développée et cela change totalement les conditions. Car si une seule unité peut être sans inconvénient — laissée plus ou moins à la libre autorité de son chef, deux unités isolées ne peuvent agir sous une autorité commune assez effective pour assurer la cohésion; or le Commandant du Territoire (D'Andougo comme de Hiamey) ne serait pas à même d'exercer sur la Région Fobou (centre à St. Guigni) une action plus effective que celle directe du Lieutenant - Gouverneur émanant de Kayes; quant au transport du Centre du Territoire à Zinder, il aboutirait (même avec le télégraphe) à une impossibilité d'action aussi absolue à l'égard des régions de la Contrée Nigérienne.

Le rattachement du Kanem entraînerait donc, semble-t-il, la création de deux Territoires militaires de l'Afrique Occidentale relevant chacun du Lieutenant - Gouverneur.

Le Territoire Militaire Nigérien, Centre à Andougo, comprenant la Contrée Nigérienne divisée en trois régions selon le projet (Régions de Tombouctou, D'Andougo et de Hiamey.)

Le Territoire militaire Centre Africain, Centre à Zinder, comprenant la Contrée du Tchad divisée en deux.....





Il faut ajouter que cette solution paraît d'ailleurs la seule possible car il est impossible qu'un officier supérieur consente en toute connaissance de cause à attester le commandement d'un territoire allant du Daguibine au fond du Kanem...

Il semble être la pour l'organisation de ces pays, la forme vraiment adéquate à la situation, celle qui, au début du présent rattachement, était évidemment acquiescée en dernier lieu, alors même qu'elle paraissait irréalisable, la possibilité du rattachement du Kanem n'étant pas connue.

Le besoin était du côté de la liaison avec le (Britot) dernier par le fil) répondrait bien aux conditions équivalentes et au centre de l'Inde. Frontière militaire entre l'Afrique devrait dans des Algériennes, une parfaite facilité d'action; le aurait, avec l'organisation projetée pour la partie d'Andorre au Toubou, son commandant complète unité géographique et politique et, Le territoire militaire Algérien aurait alors la

deux régions (Région Touareg, centre à Tinber et Région Tekou, centre à T'ougnit englobant le Kanem).

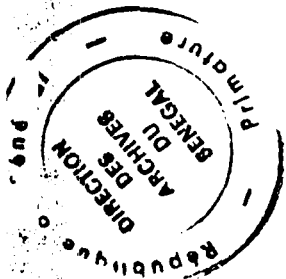
0

1

Kanem, sur un parcours de plus de 3.000 kilomètres. —
Une étendue territoriale de cette importance ou
d'une importance beaucoup plus considérable peut
être placée sous une autorité unique quand cette
autorité possède les pouvoirs étendus d'un Gouverneur
et a seulement à exercer une action directrice —
laissant à chaque rouage sa part de responsabilité;
mais un Commandant de Territoire n'a que des
pouvoirs forcément limités et, chargé d'un rôle
militaire, il a non seulement à diriger mais à
commander, avec toutes les obligations que comporte
ce mot : un Chef militaire, une fois acquise cette
certitude qu'il lui serait réellement impossible
d'avoir dans sa main tout un personnel ou
d'intervenir en temps utile dans toutes les circonstances
importantes, ne pourrait, semble-t-il, se résoudre
à une situation où il ne saurait qu'être inutile
et endosser toutes les responsabilités du Commandement
sans avoir aucune de ses satisfactions.

C'est du moins l'impression très nette qui
se dégage de l'étude sur place des conditions —
dans lesquelles se trouverait placé le Commandant du
Territoire agrandi du Kanem (car en ce qui me
concerne personnellement je ne pourrais
que décliner l'honneur d'assurer pareille tâche)

et c'est...



1 7
et c'est dans toute la plénitude de ma conviction que
j'avance la conclusion suivante du présent rapport:

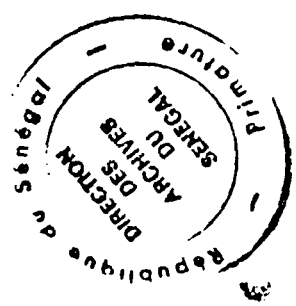
Sans rattachement au Kanem l'organisation
proposée me semble susceptible de bons résultats.

Avec le rattachement du Kanem les résultats
peuvent être meilleurs encore mais à la condition
expresse de créer deux Territoires militaires.

Kiaméy, le 8 août 1907.
Le Lt. Colonel Commandant le Territoire



J. B. [Signature]



8 /

Population approximative des nouvelles régions.

- I. Région de Fomboutou 100.000 habitants dont 32.000 Sédentaires
& 68.000 Nomades.
- II. Région d'Ausongo 240.000 habitants dont 197.000 Sédentaires
& 43.000 Nomades.
- III. Région de Niamey 270.000 habitants dont 250.000 Sédentaires
& 20.000 Nomades.
- IV. Région de Zinder 250.000 habitants dont 210.000 Sédentaires
& 40.000 nomades.
-

Nota. La région actuelle de Pilma y compris les
Territoires à annexer de la Komadougou, ne comprendrait qu'une
population totale de 37.000 habitants dont 10.000 nomades.

